



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

Samedi 25 mars 2017

Communiqué

Instance de « concertation » et de suivi de l'usine éolienne sur le Banc de Guérande

Le collectif DLM était présent et est intervenu à la réunion de l'instance dite « de concertation » et de suivi de l'usine éolienne sur le Banc de Guérande, mardi 21 mars à Nantes.

Le communiqué de la préfecture indique que « *du point de vue des autorisations, les conventions de concessions sur le domaine public maritime sont désormais aujourd'hui stabilisées* » mais avec des signatures imminentes. « *Le projet disposera alors de toutes les autorisations nécessaires au démarrage des travaux* ». Pas un mot dans ce communiqué des recours juridiques portés par nos associations adhérentes. **Le but de la préfecture est-il d'influencer le tribunal administratif ?**

On s'interroge sur les raisons de ce délai entre l'arrêté préfectoral d'autorisation « Loi sur l'eau » (17 mars 2016) et cette signature imminente des conventions de concessions sur le domaine public, soit plus d'un an, et même deux ans après l'enquête publique : tout n'était donc pas stabilisé pour l'E.P. ?

« *En matière de connaissance sur les suivis environnementaux* », aucune information nouvelle puisque peu d'études ont été réalisées et publiées sur la richesse des fonds marins par le porteur de projet EDF-EN : les quelques observations ponctuelles ne peuvent rendre compte de leur état sur l'espace et la durée après l'épisode Xynthia : il faut une observation sur plusieurs années pour en rendre compte. Les seuls scientifiques qui ont inventorié ce site sont les plongeurs du MNHN de Concarneau dont malheureusement aucun résultat n'a été publié depuis 2011 [1]. Les résultats plus récents restent confidentiels, y compris auprès des participants à l'instance.

Rappelons ici que, si le projet a pris du retard, ce n'est pas du fait des recours comme on voudrait le faire croire, mais seulement de la précipitation dans le choix de la zone du projet et dans les insuffisances du cadre réglementaire nécessaire au respect de l'environnement, de la biodiversité, du respect des paysages et de l'activité touristique, et in fine, du **refus d'envisager une solution alternative** [2] en repositionnant la zone du projet au sud-ouest du banc de Guérande, tout en restant dans la zone propice initialement définie.

L'historique des décisions et recours est donné sur le site internet de DLM [3].

Contact presse : Alain Doré, 06 8020 3840

[1] <https://www.assoloirevilaine.fr/eolien-offshore> : voir Rapport d'études Banc de Guérande 2011

[2] Doctrine ERC du Ministère de l'Ecologie.....: « Il est de la responsabilité de l'autorité attribuant l'autorisation ou la dérogation de s'assurer², avant approbation ou autorisation d'un projet, qu'aucune alternative réalisable moins pénalisante pour l'environnement n'est possible dans ces conditions d'enjeu et de coût. Cette exigence est d'autant plus importante que le projet présente un impact pérenne. »

² *si besoin en demandant des études complémentaires au porteur de projet.* »

[3] voir historique et argumentaire : www.dlm-eoliennesenmer.net



Jeudi 23 mars 2017

Communiqué de presse

Instance de concertation et de suivi du parc éolien off shore de Saint-Nazaire

Nicole KLEIN, préfète des Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, et Emmanuel de OLIVEIRA, préfet maritime, ont réuni l'instance de concertation et de suivi pour le parc éolien en mer de Saint-Nazaire ce 21 mars 2017.

Composé de 80 éoliennes d'une puissance de 480 MW, le projet de parc éolien en mer, au large de Saint-Nazaire, devrait permettre, à terme, d'alimenter 720 000 foyers en électricité chaque année. Ce projet participe, au plan national, à l'objectif stratégique que s'est fixé le Gouvernement en matière de transition énergétique.

La réunion de l'instance de concertation a permis d'effectuer un point sur l'avancement du projet, notamment en matière de connaissance sur les suivis environnementaux, sur les appels d'offres techniques et sur les tests réalisés pour l'installation des fondations.

Nicole KLEIN s'est félicitée du travail de concertation mené sur ce projet majeur pour le territoire. Elle a annoncé la poursuite de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Un groupe de travail se réunira en septembre, associant EDF-Energies Nouvelles et Réseau de transport et d'électricité (RTE), porteurs de ce projet, pour faire le point sur les avancées du projet dans toutes ses dimensions (emploi-économie, usages et environnement).

Du point de vue des autorisations, les conventions de concessions sur le domaine public maritime sont aujourd'hui stabilisées et leur signature est désormais imminente. Le projet disposera alors de toutes les autorisations nécessaires au démarrage des travaux.

Contact presse

**Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr

@Prefet44